

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--------------------------------------	--------------------	---	---	---	---

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Sixième session

Rome, 14-18 mars 2011

Guide pour la mise en œuvre de normes phytosanitaires dans le secteur forestier

Point 12.5 de l'ordre du jour provisoire

I. Guide pour la mise en œuvre de normes phytosanitaires dans le secteur forestier

1. À la cinquième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CPM-5 (2010)), le Secrétariat de la CIPV a informé les parties contractantes que la Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts (FOM) de la FAO avait entrepris l'élaboration d'une publication intitulée *Guide pour la mise en œuvre de normes phytosanitaires dans le secteur forestier*. Ce travail, exécuté avec un appui financier du Programme forestier FAO-Finlande, vise à fournir au secteur forestier des directives claires et concises sur les pratiques propres à préserver la santé des forêts et sur leur application possible en liaison avec la CIPV.

2. Ce Guide n'a pas pour objet de remplacer ou de modifier les NIMP, ni de traiter tous les points qu'elles abordent, mais de fournir des informations dans un langage simple et facile à comprendre sur les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et de montrer comment les pratiques de gestion forestière pourraient contribuer à la mise en œuvre des normes phytosanitaires et faciliter un commerce sans risque. À cette fin, il fournit des informations sur des concepts pertinents (tels que la certification phytosanitaire, l'analyse du risque phytosanitaire, la détermination de la situation d'un organisme nuisible, la surveillance et les approches systémiques) à l'intention de ceux qui ne travaillent pas dans les Organisations nationales de protection des végétaux (ONPV), et à l'appui des activités de ces organisations.

3. À sa cinquième session, la CMP a pris acte du fait que le Guide était produit par la Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts de la FAO et qu'en tant que tel, il ne s'inscrivait pas dans les processus de consultation ou d'adoption de la CIPV. Toutefois, comme la Division souhaitait recueillir des observations des ONPV dans le cadre d'un processus de consultation, les rédacteurs ont distribué, durant le premier semestre 2010, une version provisoire du Guide à tous les pays Membres de la FAO, aux parties contractantes de la

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

CIPV et aux Organisations régionales de protection des végétaux (ORPV). Plus de 100 spécialistes venus de 44 pays ont fait part de leurs impressions. Les ONPV et les ORPV ont fait très peu de commentaires dans le cadre du processus de consultation, mais quelques-uns des « spécialistes » qui ont fait des observations travaillaient dans des ONPV.

4. Après avoir reçu et examiné les observations, et les avoir intégrées s'il y a lieu dans le texte, l'équipe de rédaction de la Division a produit la version définitive du Guide, pour la présenter au Comité des forêts à sa vingtième session, ainsi qu'à la deuxième semaine mondiale de la forêt, tenue en parallèle. Le Comité des forêts a accueilli favorablement le *Guide pour la mise en œuvre de normes phytosanitaires dans le secteur forestier*, et a encouragé sa diffusion et sa mise en pratique:

Le Comité a encouragé la FAO à diffuser le Guide pour la mise en œuvre de normes phytosanitaires dans le secteur forestier. Celui-ci propose des directives sur les pratiques qui visent à limiter autant que possible la prévalence et la dissémination d'organismes nuisibles sans qu'il y ait d'incidences sur le commerce. Il a aussi encouragé les pays, la FAO et ses partenaires à renforcer les capacités des pays d'appliquer ces mesures en mettant en place des activités pilotes, en créant du matériel didactique, en renforçant la coopération et en échangeant des données d'expérience sur cette question entre régions et à l'intérieur de chaque région. Le Comité a encouragé les pays à être attentifs au problème des espèces forestières envahissantes et à s'employer à améliorer la coopération et les échanges de données d'expérience au sein des régions et entre régions dans ce domaine.

5. Parallèlement à la réunion du Comité des forêts, le groupe restreint qui avait préparé la première version provisoire a discuté de la nécessité d'établir des priorités dans les mesures à prendre pour mettre en œuvre le Guide et dressé une liste des parties prenantes et des publics visés, ainsi que des types de matériel de formation qui seraient nécessaires. Les participants ont discuté des groupes auxquels il convenait de dispenser une formation pour maximiser et élargir son impact, et examiné les approches à adopter pour diffuser et promouvoir efficacement le Guide et former les parties prenantes. Ils ont élaboré une stratégie et un plan d'action (Pièce jointe 1) sur la base de ces discussions.

6. La Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts a publié le texte définitif du Guide au début de l'année 2011 dans les six langues de travail de la FAO. Il devrait être possible de le traduire dans d'autres langues telles que le portugais et l'allemand.

7. La CMP est invitée à:

1. *Prendre acte de la publication du Guide pour la mise en œuvre de normes phytosanitaires dans le secteur forestier.*
2. *Participer activement au plan de mise en œuvre du Guide.*
3. *Encourager les ONPV à faciliter le plan de mise en œuvre du Guide.*

Pièce jointe 1***Guide pour la mise en œuvre de normes phytosanitaires dans le secteur forestier*****Stratégie et Plan d'action****Stratégie pour la mise en œuvre et la diffusion du Guide**

1. La stratégie de mise en œuvre du *Guide pour la mise en œuvre de normes phytosanitaires dans le secteur forestier* a pour principal objectif de mettre en relation des spécialistes de la foresterie et de la sphère normative afin d'améliorer la communication et la collaboration. De nombreuses personnes associées au secteur forestier peuvent jouer un rôle décisif dans la prévention de la dissémination des organismes nuisibles; c'est notamment le cas de celles qui interviennent dans la plantation, la gestion, la récolte, la fabrication et le transport des produits forestiers. Ce Guide fournit des informations faciles à comprendre sur la manière dont les pratiques de gestion forestière peuvent faciliter la mise en œuvre des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et promouvoir un commerce sans risque.
2. Les différents volets de la stratégie comprennent la diffusion du Guide, la sensibilisation aux problèmes ainsi qu'à l'existence et à l'intérêt du Guide, ainsi que la formation de diverses parties prenantes afin qu'elles puissent exploiter les possibilités qu'elles ont de prévenir la dissémination des organismes nuisibles des forêts.

Plan d'action

3. Le Guide sera distribué à toute une série de parties prenantes, y compris au personnel du secteur forestier et des industries connexes, ainsi qu'aux responsables des politiques, aux planificateurs, aux gestionnaires et aux éducateurs du secteur. Il sera mis à la disposition des Organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) par le Secrétariat de la Convention internationale pour la Protection des végétaux (CIPV), à la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires, en mars 2011. Le Guide sera également diffusé en ligne sur le site web (<http://www.fao.org/forestry/56879/en>) et sur CD.

Sensibilisation

4. Parallèlement aux activités de diffusion du Guide, on emploiera toutes sortes d'outils, de méthodes et de canaux - notamment des affiches, des brochures, des synthèses, le site web existant, Twitter, Facebook et d'autres réseaux sociaux - pour promouvoir le Guide dans des groupes cibles déterminés et auprès du grand public.
5. Une présentation PowerPoint sera préparée pour donner des informations générales sur le Guide, le processus et les activités connexes. Cette présentation, accompagnée d'une proposition de projet, pourra être utilisée pour aborder et informer d'éventuels bailleurs de fonds et collaborateurs.
6. Des informations seront présentées dans le cadre de divers forums organisés dans le monde entier pour faire mieux connaître le Guide et améliorer la compréhension des problèmes.
7. Des informations sur le secteur forestier et ses activités dans le domaine phytosanitaire pourraient aussi être préparées à l'intention des ONPV afin de mieux les sensibiliser et de renforcer la coopération.

Formation

8. Le texte du Guide, qui sera disponible en ligne, en version imprimée ou sur CD, servira de référence pour le programme de formation car il contient des explications claires et concises des concepts ainsi que des informations pratiques. Le contenu de la formation sera axé sur les principaux concepts, la philosophie et l'explication de termes ou de stratégies importants. Pour que le programme de formation soit efficace, un appui de spécialistes de la formation professionnelle serait opportun.

9. D'une manière générale, le public cible pour les activités de mise en œuvre a été désigné comme étant tout pays, institution ou entreprise publique ayant manifesté, à travers une analyse des besoins, le souhait de renforcer la coordination entre le secteur forestier et l'ONPV. On a identifié divers publics cibles spécifiques qui tireraient profit d'une formation aux concepts et au contenu du Guide, notamment :

- les professionnels de la santé des forêts;
- les responsables des politiques forestières, les départements des forêts;
- les associations commerciales;
- les universités;
- les exportateurs et les importateurs;
- les arboriculteurs (y compris les investisseurs du secteur privé);
- les pépiniéristes;
- les bûcherons et les entreprises d'exploitation forestière;
- les gardes forestiers, les techniciens des forêts, etc.

10. Les méthodes et les supports de formation seront adaptés au public visé (dont les connaissances, l'expérience et la langue seront pris en considération), ainsi qu'au pays ou à la région et éventuellement à l'écosystème forestier. Un questionnaire a été rédigé en vue de déterminer les capacités existantes et les besoins spécifiques des pays.

11. Divers outils ont été proposés pour faciliter le transfert des connaissances contenues dans le Guide aux publics visés. Ces outils sont les suivants:

- présentations PowerPoint de certaines parties du Guide;
- prospectus et affiches;
- fiches techniques et feuillets d'information sur les organismes nuisibles;
- manuels;
- vidéos;
- CD;
- modules diffusés sur le web (outils d'apprentissage en ligne);
- guides pratiques, bloc-notes ou répertoires avec texte et illustrations;
- transparents;
- quiz, questionnaires et enquêtes.

12. Des ateliers régionaux ou nationaux pourront être organisés, sous les auspices des réseaux régionaux sur les espèces forestières envahissantes ou des Commissions régionales des forêts. Une approche reposant sur la formation des formateurs contribuera à élargir l'impact des activités de formation.

Programme pilote

13. Pour tester le Guide sur le terrain, un programme pilote sera lancé dans un ou plusieurs pays en développement désignés par la FAO, dans le cadre du programme forestier FAO-Finlande. Le programme pilote permettra de tester et de perfectionner le programme de formation.

14. Un questionnaire d'auto-évaluation identifiera dans chaque pays des secteurs clés sur lesquels la formation devrait être axée, ainsi que les problèmes en matière d'infrastructure organisationnelle et de communication. Des ateliers régionaux pourront ensuite être planifiés ou coordonnés pour dispenser une formation dans des secteurs spécifiques à l'intention des publics visés. Des matériels de formation génériques pouvant être adaptés au public visé, à un pays ou à une région, et éventuellement à l'écosystème forestier, seront mis à disposition.

Mobilisation des fonds

15. Un document type sera élaboré pour la mobilisation des fonds et adapté aux besoins des différents donateurs potentiels. Des bailleurs de fonds potentiels, tels que la Banque mondiale, le Programme ONU-REDD plus, le Fonds international de développement agricole, des entités du secteur privé et la FAO, seront contactés s'il y a lieu.